



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Comité syndical
SEANCE DU 2 JUILLET 2019

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION DE
M. LE DIRECTEUR
REGIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION ILE-DE-
FRANCE – EXERCICE
2018**

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	5
Représentés par mandat.....	2
Absents.....	19

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt juin en raison d'un défaut de quorum lors de la séance du vingt juin, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, Pierre AURIACOMBE, Belaïde BEDREDDINE, David BELLIARD et Pierre BELL-LLOCH, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULADJ, Mme Colombe BROUSSEL, M. Daniel COURTES, Mme Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), MM. Denis LARGHERO et Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHEMA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART

M. Denis LARGHERO à M. Frédéric MOLOSSI

La majorité des membres étant présente.

M. Jean-Michel VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190702-2019-06-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2019

Affichage : 02/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétariat
affaires juridiques - Contrôle de gestion

Caroline CARLIER



2019-06/07

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE – EXERCICE 2018

Le Comité syndical,

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion, présenté par le comptable public, qui établit l'état des recettes et des dépenses au titre de l'exercice 2018 ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n°2019/27 du 7 juin 2019 ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2018 pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

CONSIDERANT la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

CONSIDERANT le défaut de quorum constaté à la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2019, valablement convoqué le 7 juin 2019 ;

VU la convocation du président en date du 20 juin 2019 pour une nouvelle séance le 2 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 8-3 des statuts de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : DECLARE que le compte de gestion du budget du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de comptes.

Article 2 : DIT que le compte de gestion 2018 est arrêté aux sommes suivantes :

Situation à la clôture de l'exercice 2017 :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ Excédent de la section de fonctionnement | 2 700 376,71 € |
| ▪ Excédent de la section d'investissement | 1 373 069,44 € |

Exécution du budget 2018 :

Section de fonctionnement	
Excédent antérieur à 2017	2 870 954,69 €
Part affectée à l'investissement (solde d'exécution reporté de 2017 > 1068)	2 875 288,45 €
Excédent antérieur reporté (R002)	2 700 376,71 €
Dépenses de l'exercice	17 751 389,15 €
Recettes de l'exercice	20 770 131,43 €
Excédent de l'exercice	3 018 742,28 €
Situation cumulée au 31/12/2018 (excédent)	5 719 118,99 €

Section d'investissement	
Excédent antérieur reporté (R001)	1 373 069,44 €
Dépenses de l'exercice	14 206 787,97 €
Recettes de l'exercice	11 250 639,38 €
Déficit de l'exercice	- 2 956 148,59 €
Situation cumulée au 31/12/2018 (déficit)	- 1 583 079,15 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice 2018 de + 1 327 475,29 € :

- Excédent de la section de fonctionnement 5 719 118,99 €
- Déficit de la section d'investissement 1 583 079,15 €

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis